

10 Faits divers & Justice

Après l'interpellation par le B2 du syndic du groupe Satram-EGCA,
Me Edo Rufin DubernardLe ministre du Travail à Port-Gentil pour tenter
de dénouer la crise

Le ministre Engandji n'a pu décanter la situation à Satram.



Les employés de Satram ont libéré l'entrée du gouvernorat de Port-Gentil.

CNE

Port-Gentil/Gabon

DEPUIS l'interpellation par le B2, mercredi 30 mai dernier, à Port-Gentil, du syndic en charge du redressement judiciaire du groupe Satram-EGCA, Me Edo Rufin Dubernard, pour escroquerie en bande organisée dans un litige foncier entre l'État gabonais et la société Wood Africa, la Société d'aconage et de transport maritime (Satram) se

retrouve sans tête. Ce dont s'insurge le personnel de cette entreprise qui, pour exprimer son le ras-le-bol, a alors assiégé, le tribunal, jeudi 31 mai, l'antenne provinciale du B2, dans la nuit du jeudi 31 mai au vendredi 1er juin, avant de se déplacer finalement au gouvernorat de province, depuis le même vendredi, pour exiger la libération de Me Edo Rufin Dubernard. Ayant jugé la situation suffisamment grave, le ministre du Travail, Arnaud

Calixte Engandji Alandji, a effectué, en fin de semaine dernière, une mission sur Port-Gentil pour tenter de dénouer une crise qu'il n'a pas vu venir.

Au cours de la séance de travail entre les deux parties, le membre du gouvernement a confié à ses interlocuteurs qu'un nouvel administrateur judiciaire sera bientôt désigné pour présider aux destinées de la société.

Séance tenante, il a présenté à ces derniers un

protocole d'accord déjà établi et sur lequel les employés de Satram ont été invités à apposer leur signature en guise d'accord. Mais les concernés ont refusé de signer, arguant que les choses ne sont pas du tout claires, et qu'ils ne veulent que Me Edo Rufin Dubernard comme administrateur judiciaire. Et de déplorer, en outre, que les raisons évidentes et concrètes sur l'arrestation du syndic Edo ne leur ont pas été données.

Toutefois, ils ont marqué au membre du gouvernement leur intérêt pour la préservation de leur outil de travail. C'est donc déçu que Arnaud Calixte Engandji Alandji est retourné à Libreville, tout en promettant de revenir vers ses interlocuteurs après avoir fait un compte-rendu de la situation à qui de droit. Seul point positif, cependant, l'entrée du gouvernorat a été libérée par les manifestants.

Escroquerie à Port-Gentil

Un faux agent immobilier dans les filets de la police

J-PA

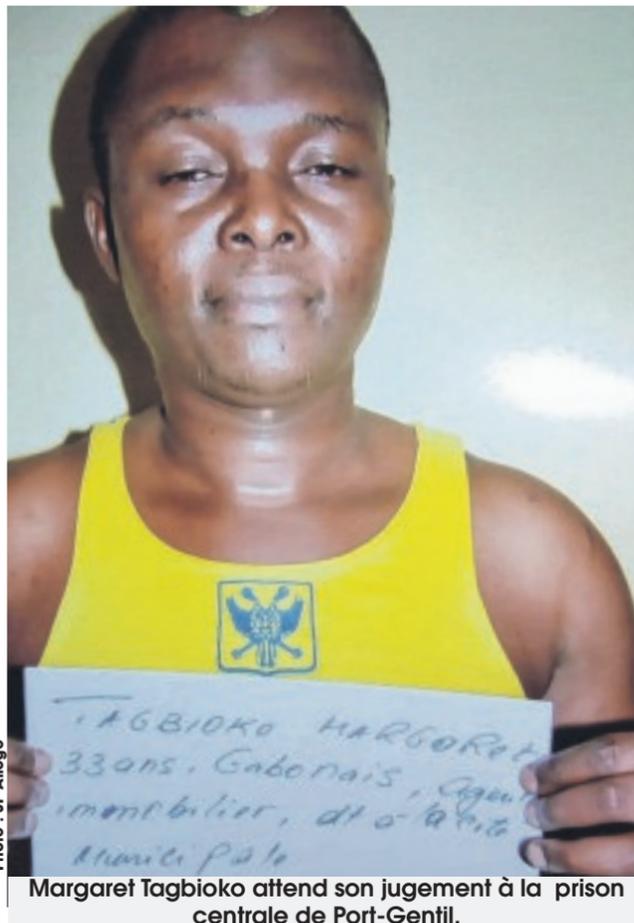
Port-Gentil/Gabon

MARGARET Tagbioko, Gabonais de 33 ans, a été récemment interpellé par la police judiciaire (PJ). Il est poursuivi pour des faits d'escroquerie, suite à une plainte d'une de ses victimes. L'enquête préliminaire de la PJ fait état de ce que Tagbioko, domicilié à la Cité municipale, dans la commune de Port-Gentil, s'illustrait depuis un certain temps dans l'arnaque. Affublé de titre d'agent immobilier, il proposait aux personnes dans le besoin, semble-t-il, la location de maisons qui n'existaient que dans sa tête, ou appartenant à autrui, en contrepartie d'espèces sonnantes et trébuchantes. A partir des offres distillées sur les réseaux sociaux, Margaret, agissant comme agent immobilier, parvenait à établir des contrats de location avec

des candidats au logement, et même à leur soutirer des sommes d'argent. Par la suite, il disparaissait dans la nature, devenant injoignable.

Pierre Claver Makosso, un compatriote de 46 ans, domicilié au quartier Cité Satom, dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil, compterait parmi les dernières personnes grugées par Tagbioko Margaret.

La victime raconte, en effet, qu'elle a répondu à une annonce sur facebook de l'intéressé, concernant la location d'un appartement sur la route d'Ondimba, dans le premier arrondissement de Port-Gentil. Malheureusement pour Makosso, ce qui apparaissait comme une bonne affaire s'est terminée en eau de boudin. Et pour cause ! L'agent immobilier auto-proclamé, après avoir conclu le contrat de bail avec lui et encaissé un million deux cent mille (1 200 000) francs, est parti sans laisser de trace.



Margaret Tagbioko attend son jugement à la prison centrale de Port-Gentil.

Makosso n'aura donc eu que ses yeux pour pleurer. Aussi, a-t-il déposé une plainte à la police judiciaire, pour escroquerie.

AVEUX• Quelques jours plus tard, les limiers de la PJ parviendront à mettre la main sur le présumé escroc. Celui-ci aurait reconnu les faits, expliquant qu'il a utilisé l'argent que lui a remis Makosso pour résoudre ses problèmes. L'appartement proposé en location à sa victime n'était autre que celui de Vivien Kombila. Celui-ci n'a d'ailleurs pas caché son étonnement en apprenant l'histoire de cette transaction effectuée sur son bien, à son insu.

Présenté devant le procureur de Port-Gentil, le mis en cause a été inculpé pour escroquerie et usurpation de titre, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant son jugement.

Incendie au quartier Belles-Peintures

Une maison réduite en cendres

COE

Libreville/Gabon

UNE maison à usage d'habitation a été ravagée par un

incendie, hier matin, au quartier Belles-Peintures, dans le troisième arrondissement de Libreville. Si ses occupants déplorent la perte de tous leurs effets, en

revanche, aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée.

Alertés, les soldats du feu sont arrivés sur les lieux pour circonscrire les

flammes qui, malheureusement, avaient déjà fait des dégâts considérables.

Conséquences : outre la perturbation du trafic, due à l'embouteillage monstre qui

s'est formé sur la Voie-Express – des automobilistes ralentissaient pour contempler le triste spectacle –, une famille se retrouve désormais à la belle étoile.

Faits d'ailleurs

Une ado meurt lors d'une soirée alcoolisée

Dans la nuit de vendredi à samedi à Montgeron (France), une jeune fille, âgée de 14 ans, participait à une soirée lorsqu'elle a été prise de convulsions. Les secours, arrivés sur les lieux, ont tenté de la réanimer, mais ils n'ont pu que constater son décès. Une quinzaine de mineurs, âgés de 14 à 16 ans, participaient à cette fête qui se tenait sans la surveillance d'adulte et où de l'alcool a été consommé. Une autopsie de la victime sera pratiquée afin d'en savoir plus sur les circonstances de la mort. Les participants à cette soirée ont également été entendus par les enquêteurs.

Un chauffeur abat de plusieurs balles son passager

Vendredi à Denver (Etats-Unis), aux environs de 3H00 du matin, un chauffeur de la compagnie Uber, âgé de 29 ans, a abattu son passager, âgé de 45 ans, de plusieurs balles alors qu'ils se trouvaient sur l'autoroute. Michael Hancock, le conducteur, est resté sur place en attendant l'arrivée de la police. Il a été interpellé et a été placé en garde à vue. Il était muni d'un pistolet semi-automatique et dix cartouches ont été retrouvées sur les lieux. Il aurait expliqué aux premiers témoins sur place que Kyun Kim, son client l'avait agressé et qu'il lui avait tiré dessus. «Nous sommes profondément troublés par les événements de Denver», a réagi Uber.

Elle tue sa belle-mère de 10 coups de couteau, puis poignarde 14 fois son mari

Dans la nuit de samedi à dimanche à Allauch (France), une femme, âgée de 63 ans, a lardé sa belle-mère d'une dizaine de coups de couteau. Touchée à la gorge, la victime, âgée de 85 ans, est morte sur le coup. Puis la sexagénaire a poignardé à 14 reprises son mari, âgé de 58 ans. Elle a ensuite appelé son fils qui a prévenu les secours. Ces derniers, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès de l'octogénaire. L'époux a été transporté dans un état grave à l'hôpital, mais ses jours ne sont pas en danger. Quant à sa femme, sous l'emprise de l'alcool, elle s'est laissée interpeller sans difficultés. Elle ne supportait plus de s'occuper de sa belle-mère grabataire et de son mari malade.

Rassemblés par JNE